



SNUipp-FSU 81

Motion CAPD du 24 mai 2011

Monsieur le Directeur Académique,

Un des effets de la politique de suppression de postes dans l'Éducation Nationale ces 5 dernières années est celui de l'immobilisation des personnels dans leurs affectations. Alors même que la mobilité est portée au pinacle, on assiste à un véritable engluement des personnels dans leurs postes. Le ministre déchu pourra se vanter d'avoir créé l'immobilité dans l'Éducation Nationale.

De même que l'on voit le taux de satisfaction des personnels s'effondrer lors des dernières opérations de permutations informatisées et que les inéats-exéats ne résoudre pas les problèmes, participer au mouvement départemental cette année c'est :

- se retrouver sans affectation dans 35,55 % des cas (203)
- être maintenu sur son poste dans 30,19 % des cas (173)
- être nommé, hors barème, sur un poste à œuvres, dans tous les cas, sur simple avis de l'œuvre (1,74 %) (10)
- passer de titre provisoire à titre définitif sur son poste : 2,26 % (13)
- rester à titre provisoire sur son poste ASH : 2,26 % (13)
- et enfin accéder à un nouveau poste dans 20,09 % des cas seulement dont nombre de collègues obligés de participer suite à des mesures de carte scolaire (161)

Quant au dialogue social il aura été bien mal mené, par l'informatisation des élections professionnelles qui a remis en cause la représentativité des personnels par la baisse du nombre de votants et en retardant l'accès aux documents de travail pour les délégués du personnel nous empêchant ainsi de jouer notre rôle, même si nous agissons positivement que nous ayons pu recevoir les fichiers au format texte, comme nous l'avions demandé. Cependant, des éléments nous manquent toujours pour répondre aux personnels suite aux propositions d'affectation de l'administration : avis motivés des commissions pour les postes à profil, outils permettant la pleine compréhension des points de bonification.

De plus cette année comme l'an dernier des personnels reconnus travailleurs handicapés se voient refuser les 10 points de barème attribués pour handicap prévus dans la circulaire départementale. Ces collègues n'ont d'ailleurs même pas été informés du refus ou de l'acceptation de cette bonification. C'est Monsieur le médecin conseil de Monsieur le Recteur qui décide de l'attribution de ces points à la seule lecture de dossiers sans même rencontrer les salariées concernées. Comment est-il possible qu'un avis administratif se permette de mettre en cause la MDPH dans sa reconnaissance du handicap, et comment imaginer qu'une demande de mutation d'un collègue handicapé ne soit pas au bénéfice de sa qualité de vie ! À part nuire aux personnels, il faudra nous expliquer quel est l'intérêt de l'administration à prendre ce type de décisions, qui pour nous s'assimilent quasiment à du harcèlement.

Le Service Public d'Éducation rencontre aujourd'hui des difficultés inouïes, et ce sont les personnels qui ont la lourde charge de maintenir à flots une école que l'on sabote de l'intérieur. Suppression des RASED, classes multi-niveaux, effectifs de plus en plus chargés, directions d'écoles insupportables, toujours plus de nouvelles tâches, mise en place du LPC, suppression de la formation continue, limitation des congés formation, etc.

De même la loi prévoit pour les personnels la possibilité d'une quotité de travail à 80% ; cette année encore dans le département du Tarn cette possibilité a été refusée aux enseignantEs qui en ont fait la demande, par souci d'affichage. Nous continuons à demander l'application de ce droit qui ne peut qu'améliorer le fonctionnement du service public en dégageant des moyens de remplacement supplémentaires pendant la période critique de janvier-février.

On le voit, la liste est longue et les répercussions sur les personnels et leur santé ne seront pas sans conséquence. L'administration porte une lourde responsabilité sur la dégradation des conditions de travail dans ce département.

Cette année encore, le SNUipp-FSU dénonce la mise en place des postes à profil : pour le SNUipp-FSU l'ensemble des personnels doit pouvoir postuler sur tous les postes non-spécialisés. Il y aura encore à la rentrée trop d'enseignant-es non formé-es sur des postes spécialisés, nous demandons que la formation spécialisée soit rétablie et en nombre suffisant pour couvrir tous les besoins.

Faire de l'Éducation une priorité nationale nécessite de rétablir les moyens qui ont été dogmatiquement sacrifiés depuis des années au détriment des élèves, notamment à celui des plus en difficulté, d'abonder des moyens supplémentaires pour permettre à tous les élèves d'atteindre le plus niveau de culture possible et construire la société de demain. Cela nécessite également de remettre en cause le management des personnels sur le modèle du privé qui a suffisamment causé de dégâts pour instituer une gestion des personnels respectueuse, humaine et égalitaire.